



## le propriétaire a-t-il le droit d'avoir le double des clés?

Par Lu21, le 26/09/2012 à 12:51

Bonjour à tous,

Je gère actuellement une boutique de prêt-à-porter (celle de ma mère en fait), pour des raisons familiales, nous n'avons pas cherché à renouveler notre bail qui se termine à la fin de cette année. Nous avons donc prévenu la propriétaire 6 mois auparavant notre souhait de quitter le local.

Dernièrement, elle est venue vers moi pour me faire part qu'elle voulait avoir le double des clés pour pouvoir faire visiter à de futurs potentiels clients.

Sauf que la boutique est encore pleine de stock, que nous avons encore 2 mois devant nous environ et cela ne m'arrange pas du tout côté "responsabilité" s'il y a perte/vol.

Elle m'a fait comprendre que la loi était de son côté, qu'elle avait le droit d'avoir le double des clés. Je ne crains pas le fait qu'elle, elle puisse prendre des choses, mais l'on ne sait jamais concernant les visiteurs....

Suis-je donc obligée de lui passer le double des clés ? Quel article de la loi le stipule?

merci de votre prochaine réponse.